



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Carcassonne, le **17 SEP. 2021**

**Direction du pilotage des politiques
publiques et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement
et de l'aménagement du territoire

Affaire suivie par : Agnès BROSSARD
Instruction des dossiers ICPE (Caves)
Loi sur l'eau

Monsieur,

Par lettre motivée du 12 septembre 2021, vous avez sollicité sur le fondement de l'article L.123-15 du code de l'environnement, la prolongation jusqu'au 29 septembre 2021, du délai de remise de votre rapport et de vos conclusions suite à l'enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de création du lotissement « Les Seignes » sur la commune de Coursan.

Compte tenu du contexte de ce dossier et pour vous permettre d'examiner les éléments de réponse du porteur de projet, je vous confirme que ce délai supplémentaire vous est accordé.

Pour la bonne information du public, le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture de l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de l'Aude

Simon CHASSARD

Monsieur François TUTIAU
Commissaire enquêteur en charge
de l'enquête publique sur le projet de création
du lotissement « Les Seignes »
sur la commune de Coursan

Copie transmise à l'attention de :

- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier
- Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude